

Incompétence à vivre ensemble ?

Mayotte

LES IMMIGRÉS COMORIENS DÉLOGÉS PAR DES « INITIATIVES CITOYENNES »

L'animosité à l'égard des immigrés monte d'un cran dans le département français d'outre-mer. Les citoyens procèdent à des « initiatives citoyennes » – des expulsions illégales de Comoriens en dehors de leurs habitations. [...] Un fort vent de xénophobie souffle-t-il sur l'île française de l'archipel des Comores ? Insécurité, logement, chômage (23% au second semestre 2015)... Les familles étrangères (principalement comoriennes) arrivées (ou non) clandestinement dans le département d'outre-mer sont fréquemment accusées de tous les maux de l'île. Jugeant les réponses de l'État insuffisantes, des habitants se sont constitués depuis décembre en « collectifs » et procèdent à des expulsions totalement illégales de familles hors de leurs logements de fortune.

Leur mode opératoire est à chaque fois identique : après avoir alerté par courrier les hébergeurs de personnes étrangères et les dépositaires de l'autorité publique (maires des communes concernées et services de gendarmerie) de la date prévue de leur action, ils se réunissent pour détruire des habitations. Ces opérations d'expulsion forcée ont ainsi eu lieu dans les villages de Tsimkoura (les 10, 17 janvier et 21 février 2016, conduisant à l'expulsion de 200 à 300 personnes), à Poroani (les 20, 27 mars et 6 avril), à Mbouini (le 24 avril), à MTsangamboua (le 27 avril) et à Choungui (le 8 mai) où des habitants

de Kani-Kéli y ont détruit des dizaines d'habitations, laissant des familles apeurées et en pleurs à la rue.

(Web : <http://www.jeuneafrique.com/324949/societe/mayotte-immigres-comoriens-deloges-initiatives-citoyennes/>, 18 mai 2016)

France

INÉGALITÉS SCOLAIRES

La France ne donne pas les mêmes chances de réussite à tous ses élèves. Les inégalités sociales se transforment et s'aggravent en inégalités scolaires : depuis 2002, le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves de 15 ans a augmenté de 33 %. L'enquête publiée en décembre 2013, a évalué le niveau scolaire des élèves âgés de 15 ans dans les 34 pays de l'OCDE. Les résultats montrent que la France est le pays européen le plus affecté par le déterminisme social, qui ne se traduit pas seulement par une perte de chance pour certains élèves mais par une dégradation du niveau de tous les élèves, y compris les meilleurs.

Le poids de l'origine sociale sur les performances des élèves est ainsi plus fort en France que dans tous les pays de l'OCDE [...]

Trente ans après sa création par Alain Savary, l'éducation prioritaire n'a fait l'objet d'aucune révision globale, les dispositifs successifs sont venus s'empiler, perdant peu à peu en efficacité, et ont entraîné une grande complexité et une dilution des moyens. Dans certains cas, la carte de l'éducation prioritaire était complètement déconnectée de la réalité sociale.

Pour inverser la tendance, le

Gouvernement a décidé de lancer différents chantiers : la refondation de l'éducation prioritaire, la réforme de l'allocation progressive des moyens et la réforme du collège.

Initié dans le cadre des évaluations de politiques publiques, le travail de refondation de l'éducation prioritaire a mobilisé nombre d'acteurs et de partenaires pendant toute l'année 2013. Véritable politique d'égalité des chances, la carte de l'éducation prioritaire a été refondue. Applicable à la rentrée 2015, elle sera revue tous les 4 ans afin de corriger plus précisément l'impact des inégalités sociales et économiques sur la réussite scolaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013 en a défini l'objectif : réduire de moitié les écarts de réussite scolaire entre les élèves de l'éducation prioritaire et les autres élèves de France. Près de 18% des écoliers, 20% des collégiens et 2% des lycéens sont scolarisés en éducation prioritaire.

La réforme de l'allocation des moyens vise, rentrée après rentrée, à donner plus à ceux qui en ont besoin en prenant en compte des critères sociaux et territoriaux.

(Web : <http://www.gouvernement.fr/action/lalutte-contre-les-inegalites-scolaires>, 12 mai 2016)

Pays-Bas

IMPOSER LA CONTRACEPTION AUX PARENTS INCOMPÉTENTS

La proposition de loi fait des vagues aux Pays-Bas. La ville de Rotterdam souhaite une loi pour obliger les parents incapables d'élever un enfant correctement à prendre des contraceptifs. C'est ce que révèlent le *Volkskrant* et l'*Algemeen Dagblad* néerlandais. La motivation de la ville ? Certains de ses travailleurs seraient confrontés à des situations difficiles, par exemple des négligences et des abus graves, entraînant même parfois la mort d'un enfant.

Évidemment, une telle loi irait en contradiction avec le droit fondamental des parents à avoir un enfant. Mais selon Hugo de Jonge (CDA), échevin de la jeunesse et de l'éducation, « *Grandir sainement et en sécurité est également un droit que les enfants doivent recevoir. Et nous choisissons pour les droits de l'enfant. Certains enfants ont alors le droit de ne pas naître* ».

Pour l'instant, la proposition a été envoyée au Conseil. Entre dix et vingt femmes seraient concernées chaque année. « *Il s'agit par exemple de femmes dépendantes ou qui ont des problèmes psychiatriques, qui sont handicapées, sans abris ou qui travaillent dans le milieu de la prostitution* ».

(Web : http://www.lesoir.be/1331472/article/actualite/monde/2016-10-01/rotterdam-souhaite-imposer-contraception-aux-parents-incompetents?google_editors_picks=true, 2 octobre 2016)